

Rapport de la réunion n° 2010-01 du comité consultatif de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire du 22 janvier 2010

AFSCA Gil Houins (Président), Herman Diricks, Jean-Marie Dochy, Véronique Berthot, Michel Lambert, Philippe Houdart, Bart De Raeymaecker, Jacques Inghelram et Aline Deworme
 Jean Renault, représentant du cabinet de la Ministre de l'Agriculture
 Chris Boyen et Yasmine Ghafir (rapporteuses)

Membres du comité consultatif:

		ME	MS		ME	MS
	Ardies Luc/Véronique Bert	1	1	Laurysen Sigrid/Maertens Gwendoline	e	
	Brouckaert Véronique/Bosmans Roger	1		Machiels Katia/Vermeulen Zeger	e	
	Broucke Sonja/Van Daele Daniël	0	0	Mendez Murielle	0	
	Closset M-F/Marot Jean		e	Mijten Erik/Van Keerberghen Georges	1	
	Cools Romain/Peeters Dirk	e		Nijs Katrien/Van Moeseke Wim	e	
	Debergh Renaat/De Wijngaert Lambert	1		Ogiers Luc/ Bastin Valérie/Nutelet Guy		1
	De Craene Ann/Appeltans Philippe	1		Poriau Pierre/Orban Stéphane	e	
	De Haes Jan/De Bauw Luc	1		Ramakers Clarisse/Deplae Arnaud	0	
	Dejaegher Yvan/Hoeven Erik	1		Remy Robert/Scarniet Isabelle	1	
	Denys Elke/Laenens Leen	1		Schelfhout Kathleen/Loncke Peter	e	e
	de Roubaix Jérôme/Lokietek Sophie	0	0	Semaille Marie-Laurence/Masure Alain	1	
	Deswarte Joeri/Verhaeghe Alain	1		Smagghe Thierry/Leroux Frans		1
	Dumez Linn/Jan Turf	1		Vandamme Hendrik/Willems Hubert	1	
	Hallaert Johan/Sermeus Maud	1		Vandecavey Brigitte/ Segers Dina	1	
	Jaeken Peter/Van den Bossche Philippe	1		Vandenbosch Michel/De Greef Ann		1
	Jonckheere Caroline/ Van Der Haegen Vincent	1		Vandevelde Renaat / Vanderammen Marc		e
	Ladouce René/De Bruyn Alain	1		Vanhaevre Ingrid/Deville Anaïs		1
	Laquiére Isabelle/Benoît Horion		1	Verbust Willy/Pottier Jean-Luc	1	
				Welvaert Isabel/Serwas Roland	1	
1	Présent	e		Excusé		
0	Absent					

Membres du Comité scientifique:

Huyghebaert André – Président, Berkvens Dirk, Bragard Claude, Daeseleire Els, Dewettinck Koen, Dewulf Jeroen, De Zutter Lieven, Dierick Katelijne, Herman Lieve, Imberechts Hein, Maghuin-Rogister Guy, Pussemier Luc, Saegerman Claude, Thiry Etienne, Uyttendaele Mieke, van den berg Thierry, Van Petegem Carlos et Huffel Xavier

Ordre du jour

	Partie I
1.	Approbation de l'ordre du jour
2.	Actualité : Suivi fièvre Q
3.	Relevé des projets d'AR et d'AM qui seront soumis pour avis en 2010
4.	Etat d'avancement des guides sectoriels
5.	Résultats de l'opération concernant l'amélioration de Bood
6.	Situation financière : actualisation
7.	Divers
	Points d'action
	Partie II
	Point A : Baromètre de la sécurité alimentaire proposé par le comité scientifique : État des lieux après le workshop
	Point B : La FWA et Fevia expliquent comment et à quels facteurs de pressions ils sont confrontés pour maîtriser et améliorer la sécurité de la chaîne alimentaire ? Comment les anticiper et par quels moyens (éventuellement inspirés par les activités de l'AFSCA) estiment-ils pouvoir jouer un rôle pour garantir et améliorer la sécurité de la chaîne alimentaire

Communications :

1. Le Président souhaite la bienvenue aux membres effectifs et suppléants, repris ci-dessous, qui siégeront jusqu'à la fin du mandat de leur prédécesseur :
 - ** Isabel Welvaert qui remplace Carine Focquaert (SAV);
 - ** Anaïs Deville qui remplace Rob Renaerts;
 - ** Benoît Horion qui remplace Charles Crémer;
 - ** Véronique Bert qui remplace Luc Vogels.
2. Il félicite Monsieur Ladouce pour le renouvellement de son mandat comme Président de la FWA, ce qui constitue un challenge en cette période difficile pour le secteur agricole.
3. Modification du calendrier des réunions 2010 déjà communiqué : la réunion du 24 novembre 2010 est supprimée, car ce jour-là aura lieu un symposium sur la nanotechnologie. La réunion est reportée au **mercredi 8 décembre 2010.**
4. Adriaan Meirsmen (OIVO/CRIOC) siégera en tant que membre suppléant dans le comité d'audit de l'AFSCA.

Point 1. Approbation de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour est approuvé.

Point 2. Actualité : Suivi fièvre Q

6. Philippe Houdart présente une actualisation de la situation actuelle. La fièvre Q peut être décrite comme suit :
 - Une zoonose bactérienne avec pathogène impliqué = *Coxiella burnetii* :
 - avec répartition mondiale ;
 - une bactérie intracellulaire stricte ;
 - qui existe sous deux formes: forme I virulente et forme II moins virulente ;
 - un réservoir de cette bactérie se retrouve :
 - principalement chez les ruminants domestiques et sauvages ;

- de nombreux autres mammifères (e.a. carnivores et rongeurs) et oiseaux peuvent être infectés ;
- Les femelles peuvent excréter pendant une longue période après infection (dans le lait, urine, selles et mucus vaginal, dans le liquide amniotique/ placenta lors de la mise bas ou d'avortement) ;
- Voies de contaminations: par contact direct avec un animal excréteur la bactérie, par inhalation d'aérosols contaminés produits à partir du fumier, de déchets de mise bas, etc., ± par voie orale par la consommation de lait et produits laitiers crus ;
- il y a lieu de décrire les personnes à risque comme suit :
 - détenteurs, vétérinaires, travailleurs des abattoirs et autres personnes en contact direct, étroit et fréquent avec les ruminants ;
 - personnes à exposition occasionnelle ou selon les conditions météorologiques: habitants de la campagne, chasseurs, randonneurs, visiteurs de fermes pédagogiques ;
- La bactérie (spore) est très résistante à la chaleur et à la dessiccation: peut persister pendant des mois dans l'environnement.

7. En ce qui concerne la problématique clinique :

- Chez les animaux, la maladie est généralement asymptomatique et est associée à des avortements en fin de gestation, mortalité néonatale, mises bas prématurées et nouveaux nés chétifs ;
- Chez l'homme 60% des infections sont asymptomatiques - 40% développent après une période de 2 à 3 semaines d'incubation la forme aiguë (état pseudo-grippal) avec parfois des complications e.a. d'hépatite ou de pneumonie - 1% des patients développe la forme chronique avec endocardite, lésions vasculaires et perturbation de la grossesse ;
- Chez l'homme la forme chronique peut se développer 1 à 20 ans après l'infection initiale ;
- Prédilection des immunodéprimés, femmes enceintes et patients cardiaques.

8. Le diagnostic de labo est indispensable à la confirmation.

9. Prévention :

- Chez les animaux:
 - mesures d'hygiène, notamment lors de la mise bas (espace séparé pour les mises bas, disposer rapidement des déchets de mise bas ou d'avortement, couvrir et composter le fumier en évitant de l'exposer aux vents, éviter la formation d'aérosols lors du nettoyage et de la désinfection)
 - vaccination: prévient infection des nouveau-nés (si effectuée avant la gestation) et diminue l'excrétion de la bactérie chez les animaux infectés ;
- Chez les humains: éviter la consommation de lait et de produits laitiers crus et limiter l'exposition des populations à risque.

10. Situation aux Pays-Bas :

- Historique:
 - avant 2007, il y avait 5 à 20 cas annuels ;
 - depuis 2007, explosion du nombre de cas, localisés principalement dans la province du Noord Brabant, qui sont très probablement liés aux très grandes exploitations de chèvres laitières – nombreuses aux Pays-Bas - et au système de détention utilisé ;
- Mesures prises depuis 2007:

- notification obligatoire de la maladie et des avortements chez les petits ruminants ;
- accès interdit au public dans les exploitations infectées ;
- interdiction d'épandre le fumier des exploitations infectées ;
- mise en œuvre de mesures d'hygiène ;
- vaccination dans la zone atteinte ;
- mise à mort des chèvres gestantes des exploitations contaminées ;
- monitoring (analyse du lait de tank, analyses lors d'avortements);
- pasteurisation du lait des exploitations positives.

11. Situation en Belgique :

- peu de données sont disponibles en Belgique ;
- notification de la maladie de la fièvre Q :
 - pas de déclaration obligatoire des cas animaux
 - déclaration obligatoire des cas humains: 10 à 40 cas sont enregistrés chaque année et pas d'augmentation significative des cas au cours des dernières années
- il n'existait pas de programme de monitoring spécifique chez les animaux mais des études réalisées ces dernières années par ARSIA, DGZ et CERVA ont mis en évidence une prévalence importante de la bactérie dans notre cheptel:
 - cause de 4% des avortements chez bovins ;
 - prévalence de 60% au niveau des exploitations bovines lors d'analyse de lait de tank ;
 - prévalence individuelle moyenne de 6% chez les ovins.
- Au niveau de **l'analyse des risques** :
 - en Belgique, exploitations caprines moins nombreuses et de plus petite taille ;
 - dispersion possible d'aérosols contaminés à partir du Noord-Brabant avec contamination de la région frontalière ;
 - importation d'animaux infectés asymptomatiques excréteurs en provenance des Pays-Bas possible ;
 - absence de base légale pour le contrôle et la surveillance.
- **Avis urgent du Comité scientifique du 15 janvier 2010** :
 - analyse mensuelle du lait de tank des exploitations laitières de petits ruminants pendant 6 mois et analyse systématique lors d'avortement chez les petits ruminants ;
 - monitoring d'hiver dans les exploitations sans avortement ;
 - mesures recommandées dans une exploitation positive à la PCR (e.a. pasteurisation du lait et éviter les contacts inutiles avec les visiteurs) ;
 - mesures générales de prévention recommandées ;
 - avantages et inconvénients d'une vaccination ;
- **Monitoring débuté par l'AFSCA en décembre 2009** :

- démarrage accéléré du protocole avortement prévu dans toutes les exploitations de ruminants:
 - analyse systématique de pathogènes responsables d'avortement (y compris fièvre Q) sur les arrières-faix et/ou sur l'animal ayant avorté ;
 - seuil bas pour stimuler la notification par les détenteurs :
 - **AFSCA paie les analyses** (CERVA et DGZ/ARSIA)
 - **compensation de DGZ/ARSIA pour la collecte des cadavres**
 - Monitoring du lait de tank d'une 100-aine de grandes exploitations laitières caprines et ovines dans la 3^{ème} semaine de décembre 2009
 - par les comités du lait (CDL et MCC) si livraison à une laiterie belge
 - par les UPC dans les autres cas
 - établissement d'enquêtes par les UPC afin de collecter des informations utiles
 - analyse par PCR et ELISA au CERVA
- **Résultats du monitoring du lait de tank :**
- 61 exploitations prélevées, dont 26 par CDL ou MCC
 - les autres exploitations ne produisent pas pendant l'hiver
 - résultats des analyses:
 - 7 exploitations de caprins positives à la PCR (dont 2 déjà connues suite aux analyses réalisées aux Pays-Bas)
→ indique la présence de Coxiella dans le lait
 - 6 exploitations de caprins supplémentaires positives par ELISA
→ il s'agit soit d'animaux vaccinés, soit d'animaux qui ont été en contact avec Coxiella mais qui n'excrètent pas au moment du prélèvement
 - 3 analyses encore en cours
 - 72 enquêtes réalisées (39 exploitations prélevées et 33 non prélevées):
 - 19 vendent du lait cru ou des produits à base de lait cru à la ferme
 - 8 livrent le lait aux Pays-Bas
- **Résultats du protocole avortement :**
- analyse lors d'environ 230 avortements au cours du dernier mois ;
 - 33 exploitations positives à la PCR :
 - 31 exploitations bovines (dont 15 laitières)
 - 1 exploitation caprine et 1 exploitation ovine
- **Mesures prises dans les exploitations de petits ruminants positives à la PCR en attendant des mesures définitives:**
- pasteurisation du lait produit dans l'exploitation avant sa vente au consommateur ;
 - interdiction de vente directe au consommateur de lait cru ou de produits à base de lait cru produits dans l'exploitation.
- **Mesures dans les exploitations de petits ruminants sans production de lait et dans les exploitations bovines ayant un avortement positif à la PCR:**
- diffusion d'informations pertinentes aux détenteurs concernés ;

- recommandation de pasteuriser le lait s'il y a vente directe de lait cru ou produits à base de lait cru.

• **Elaborer un plan en plusieurs phases :**

- Compléter le prélèvement et les enquêtes dans les exploitations de petits ruminants avec production de lait non encore visitées/prélevées ;
- Continuer le monitoring lors des 5 prochains mois, comme recommandé par le Comité scientifique
- Développer le monitoring à plus long terme :
 - quelles seront les responsabilités de chaque producteur ?
 - organisation du monitoring d'hiver dans les exploitations non laitières
- Enquête destinée aux détenteurs de petits ruminants concernant la production et la vente éventuelles de lait (cru)
- Elaborer un AM concernant la surveillance et les mesures contre la fièvre Q et l'utilisation du vaccin (une fois celui-ci disponible)
- Collaboration avec les communautés/régions concernant respectivement les aspects de santé publique et de traitement du fumier

12. Pour terminer, Philippe Houdart souligne que la situation belge n'est pas comparable à celle des Pays-Bas. En Belgique, il y a moins d'exploitations de chèvres laitières qui sont d'une taille moins grande et qui sont plus répandues. La problématique qui se passe à la frontière risque de se déplacer et, par cette voie, entraîner une contamination ou l'entrée d'animaux malades en Belgique.
13. Le Président remercie le Comité scientifique pour son avis rapide. Un projet d'AM relatif aux mesures temporaires concernant la fièvre Q se trouve au cabinet pour signature de la Ministre Laruelle.
14. Jean Renault poursuit en disant que cet arrêté doit en effet être signé par les Ministres Laruelle et Onkelinx, l'objectif étant de prendre une réglementation. Toutefois, elle doit encore être soumise aux Régions.
15. Marie-Laurence Semaille demande quand le vaccin sera disponible et signale qu'il y a une forte demande de la part des éleveurs confrontés à des avortements. Comment cette vaccination sera-t-elle organisée ?
16. Philippe Houdart répond que le vaccin n'est disponible qu'en quantités limitées en raison de la commande massive des Pays-Bas pour leur campagne 2010. Actuellement, le vaccin n'est pas encore autorisé sur le marché belge. La firme a demandé une autorisation temporaire d'utilisation pour le marché belge à l'Agence des Médicaments. L'autorisation temporaire a été refusée lors d'une première évaluation par la Commission des Médicaments. Il y a également une demande en cours auprès de l'Agence européenne des Médicaments (European Medicine Agency/EMA). Une réponse est attendue pour le deuxième semestre 2010.
17. Erik Mijten demande de prêter également attention aux exploitations bovines qui ont réagi positivement à cet égard. Comment vont-elles être suivies ? Il demande une concertation sur la communication sur cette problématique dans les plus brefs délais. Les éleveurs concernés doivent être informés des risques de la maladie pour eux-mêmes et pour leurs animaux. Philippe Houdart fait remarquer que dans une telle situation les mesures préventives et les bonnes pratiques d'hygiène sont d'application à l'exploitation.

On insistera au fait que la fièvre Q est une maladie qui est présente en Belgique depuis plusieurs années et qu'il n'existe pas de preuve d'évolution négative des cas humains et animaux. Pour le moment, il n'existe aucune indication que cette situation changerait. L'AFSCA transmet systématiquement des informations aux médecins des Communautés dans les endroits dans lesquels des cas animaux sont détectés.

18. Le Président propose d'emporter ces remarques à la réunion de l'Agrofront qui se tiendra le lundi 25 janvier 2010.

Point 3. Relevé des projets d'AR et d'AM qui seront soumis pour avis en 2010

19. Herman Diricks présente un relevé de la réglementation qui sera soumise au CC en 2010, c'est-à-dire :

- les arrêtés qui sont soumis en cas d'avis légalement obligatoire ;
- les arrêtés ayant un impact horizontal ;
- les arrêtés verticaux par contre seront discutés dans des groupes de travail.

20. Les AR mentionnés ci-après seront soumis :

21. L'AR modifiant l'AR du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'AFSCA (H2) constitue la base légale pour des textes législatifs divers. Cette modification vise à introduire, en vue d'une simplification, diverses adaptations (modifications législation dans divers domaines) à l'AR agréments dans un arrêté horizontal.

22. L'AR relatif aux rétributions en matière d'identification et l'enregistrement d'animaux a comme base légale la loi du 24/03/1987 relative à la santé des animaux (article 17). Le but de cet arrêté est :

- ❖ de mettre 100% de l'I&R des animaux à la charge du secteur et de déléguer des tâches aux associations reconnues DGZ et ARSIA ;
- ❖ des rétributions pour certaines tâches I&R peuvent être perçues par ces associations reconnues. En d'autres mots, cette rétribution sert à payer les coûts de l'identification et de l'enregistrement par DGZ et ARSIA.

23. L'AR modifiant l'AR du 22.12.2005 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale (H2) a comme base légale les lois du 05.09.1952 (viande), du 15.04.1965 (poisson, volailles, lapins, gibier), du 28.03.1975 (produits agricoles, horticoles, pêche maritime), du 24.01.1977 (denrées alimentaires).

24. Cette modification vise ce qui suit :

- ❖ le remplacement de l'AR H2 (22.12.2005) et l'adaptation aux modifications apportées par le règlement (CE) n°853/2004 ;
- ❖ l'intégration de certaines dispositions (e.a. transport entre établissements agréés) de l'AR du 30/12/1992 relatif au transport des viandes fraîches, des produits à base de viande et des préparations de viandes ;
- ❖ adaptation des règles concernant l'approvisionnement direct par le producteur ou le chasseur au consommateur final de petites quantités de viandes de volaille et de lagomorphes, de produits de l'aquaculture, de gibier (+ système des personnes formées).

25. La base légale de l'AR relatif au mode et aux conditions de prélèvement d'échantillons de produits relevant de la compétence de l'AFSCA est l'AR du 22.02.2001 (arrêté Contrôle), art. 3, § 5, 3^{ème} alinéa.
26. Cet arrêté vise à régler de manière uniforme l'échantillonnage et à fixer les conditions de prélèvement par l'AFSCA (échantillonnage, analyse, contre-analyse).

Point 4. Etat d'avancement des guides sectoriels

27. Jacques Inghelram donne un aperçu au niveau de l'autocontrôle et des guides.
28. Voici la liste des guides approuvés :

G-001 Guide aliments pour animaux
 G-002 Guide produits laitiers
 G-003 Guide boucheries et charcuteries
 G-004 Guide secteur brassicole
 G-005 Guide glace de consommation
 G-006 Guide abattoir et atelier de découpe de volailles
 G-007 Guide commerce de détail en denrées alimentaires
 (...G-008 est supprimé...)
 G-009 Guide collecte et transport de lait cru
 G-010 Guide protection des végétaux
 G-011 Guide compléments alimentaires
 G-012 Guide production primaire végétale
 (...G-013 est supprimé...)
 G-014 Guide commerce et transformation pommes de terre / légumes / fruits
 (...G-015 est abandonné...)
 (...G-016 est abandonné...)
G-017 Guide transport routier (2009)
 G-018 Guide abattoirs et ateliers de découpe viandes rouges
 G-019 Guide charcuterie / plats prêts à la consommation / salades
 G-020 Guide meunerie
 (...G-021 est abandonné...)
 G-022 Guide chocolat / pralines / confiserie
 G-023 Guide Horeca
 G-025 Guide cuisines de collectivités
 G-026 Guide boulangers
 G-027 Guide entreprises de torréfaction de café
G-030 Guide apiculteurs (2009)
 G-033 Guide entrepreneurs agricoles (2009)
 G-037 Guide production primaire animale
G-038 Guide négoce en céréales et agrofournitures (2009)
 (les guides approuvés en 2009 sont marqués en rouge).

29. Aperçu du nombre de guides approuvés sur une période de 5 ans.

	Initialement	Révision
2005	7	-
2006	2	-
2007	8	2

2008	6	-
2009	4	2
Total	27	4

30. Les guides repris ci-dessous ne sont pas encore traités (initialement) :

- G-024 - Guide margarine
- G-028 - Guide engrais organiques
- G-029 - Guide eau, boissons fraîches, ...
- G-032 - Guide secteur du poisson
- G-034 - Guide produits laitiers fermiers
- G-035 - Guide engrais minéraux
- G-036 - Guide terreau

On attend en 2010 un certain nombre de guides, comme p.ex. le guide commerce de gros, guide rédigé par La Ligue des Familles, le guide fusionné production primaire animaux et végétaux.

31. Situation des OCI :

- **Quels sont les OCI agréés :**
 - AIB-Vinçotte International NV
 - B&S Qualicert sprl
 - CARAH asbl
 - CERTAGRO vzw
 - Certalent - Bodemkundige Dienst van België
 - CKC vzw
 - Comité du Lait
 - Instituut Quality Control c.v.
 - Integra bvba
 - Lloyd's Register EMEA
 - Procerviq
 - Promag sprl
 - Quality Partner s.a.
 - Schouten Certification B.V.
 - SGS Belgium NV

Il y a 15 OCI agréés et 166 auditeurs actifs dans le cadre de la validation d'un AC.

32. Relevé du nombre d'agréments délivrés à des OCI par guide (pour plus de détail voir notre site web. www.favv.be).

G-001 - Guide aliments pour animaux	9	7
G-002 - Guide produits laitiers	5	5
G-003 - Guide boucheries et charcuteries	4	5
G-004 - Guide secteur brassicole	2	3
G-005 - Guide glace de consommation		1
G-006 - Guide abattoir et atelier de découpe de volailles		4 (*)

G-007 - Guide commerce de détail en denrées alimentaires	2	3
G-009 - Guide collecte et transport de lait cru	3	3
G-010 - Guide protection des végétaux (distribution)	2	2
G-011 - Guide compléments alimentaires		1
G-012 - Guide production primaire végétale	10	11
G-014 - Guide commerce et transformation pommes de terre / légumes / fruits	4	5
G-018 - Guide abattoirs et ateliers de découpe viandes rouges	2	6(*)
G-019 - Guide charcuterie / plats prêts à la consommation / salades	4	6
G-020 - Guide meunerie	2	4
G-022 - Guide chocolat / pralines / confiserie	3	4
G-023 - Guide Horeca	4	4
G-025 - Guide cuisines de collectivités	2	3
G-026 Guide boulangers		1
G-033 Guide entrepreneurs agricoles		5
G-037 - Guide production primaire animale	4	10

* Cette augmentation du nombre d'agrément porte sur l'exportation vers la Russie.

33. Pour terminer, Jacques Inghelram observe que depuis fin 2009 :

- le scope des 27 guides validés couvre plus de 94 % de la chaîne alimentaire. On n'atteindra jamais une couverture à 100%, étant donné que certains secteurs ne disposeront jamais d'un guide étant donné le faible nombre d'opérateurs, comme p.ex. l'industrie sucrière;
- les guides sont évolutifs, ils sont révisés régulièrement ;
- pour la plupart des guides approuvés, il existe au moins 3 OCI agréés, ce qui évite le monopole.

34. Renaat Debergh mentionne les plans de contrôle sectoriels collectifs pour certains contaminants, et la nécessité de les étendre, ce qui permettrait d'alléger le programme de contrôle annuel de l'AFSCA. Le Président répond qu'il s'agit d'un avantage pour les opérateurs individuels, et non d'une obligation.

35. A la question d'Yvan Dejaeger, le Président répond que l'AFSCA réalise un éventail très étendu d'analyses et qu'il serait intéressant de faire un benchmarking par rapport aux autres membres de l'Union européenne.
36. René Ladouce précise que la FWA a organisé des formations techniques destinées aux OCI en vue d'une application homogène des check-lists ; de telles formations sont également réalisées en Flandre. Le Président estime ce type d'initiative très positive.

Point 5. Résultats de l'opération concernant l'amélioration de Bood (base de données des opérateurs)

37. Jean-Marie Dochy explique les résultats des actions d'amélioration de BOOD.
38. Créée en 2006, la base de données BOOD provient de la fusion des anciennes bases de données. Depuis mai 2008, elle est synchronisée avec la BCE. Elle travaille sur base de 2 dénominations : le siège social appelé numéro d'entreprise (NE) ou ondernemingsnummer (ON) et le siège d'exploitation appelé le numéro d'unité d'établissement (NUE) ou vestigingseenheidsnummer (VEN). Les personnes physiques n'étant pas reprises par la BCE, un code débutant par 003 leur a été attribué et un point de contrôle est créé au siège d'exploitation.
39. **Action « Dis en ville »** : En 2009, diverses actions de contrôle annoncées ont été réalisées dans le secteur de la distribution, c'est-à-dire « l'action Dis en ville ». Lors des ces actions, les opérateurs ont été informés du déroulement et des détails de l'action 30 jours avant l'action, ainsi que des résultats de cette action via les communiqués de l'AFSCA (disponible sur notre site web). Les contrôles ont eu lieu dans les villes suivantes : Grammont, Bilzen, Saint-Josse, Wavre et Ath. Les entreprises actives dans le secteur de la distribution ont été contrôlées pendant ces actions : boucheries, boulangeries, restaurants, magasins de nuit, commerces de détails, collectivités, marchés...
40. **Action « BOOD en ville »** : La deuxième action porte sur l'adaptation des données des opérateurs en collaboration avec des étudiants. Ces étudiants ont vérifié les données des opérateurs dans BOOD (p.ex. vérifié si le nom, l'adresse, l'activité sont connus de l'AFSCA), et ils ont distribué aux opérateurs des brochures informatives sur l'AFSCA. Les données ont été notées et encodées. Globalement, 33.060 adaptations ont été encodées.
41. **Action de publipostage** : Lors d'une troisième action, une lettre a été envoyée aux 13.364 NUE (numéro d'unité d'établissement) ayant payé les contributions 2008 à l'AFSCA et pas en ordre. Leurs données ont été corrigées dans BOOD (voir dia 6).
42. Les statistiques globales de BOOD (dia 7) représentent le nombre de personnes physiques (créées par l'AFSCA), les PC (points de contrôle créées par l'AFSCA) et le nombre de fusions des NUE/PC. Les opérateurs du secteur primaire disposent à présent d'un NUE, alors qu'auparavant ils ne disposaient que d'un PC. L'AFSCA fusionne les NUE et PC manuellement dans BOOD.
43. Mise à jour des données des opérateurs dans BOOD : la BCE nous a informé que 23.491 opérateurs avaient arrêté leurs activités avant 2009 et 5.137 ont arrêté en 2009 (cfr. Diapositives 9 et 10).
44. Pour un aperçu global des opérateurs enregistrés dans BOOD, il fait référence à la diapositive 12. Une liste non exhaustive des activités non-enregistrées (comme p.ex. cabinets vétérinaires, refuges, jardins zoologiques, etc...) est diffusée lors de la réunion. Elles sont reprises dans les statistiques globales de BOOD, car l'AFSCA effectue également un certain nombre d'inspections chez eux.
45. La diapositive 13 représente un aperçu du nombre d'opérateurs enregistrés du secteur de l'horeca, du secteur primaire et du secteur de la transformation, pour les activités de

bouchers, pour les sous-secteurs des engrais, pesticides et aliments pour animaux en distinguant leurs activités en activité principale ou secondaire.

46. Pour terminer, Jean-Marie Dochy signale que malgré l'énorme progrès, des problèmes subsistent en raison de la législation mal adaptée. Pour le moment, la BCE s'occupe de la rationalisation de ses données et a lancé un appel au Ministre des Affaires économiques pour davantage d'investissements au niveau de CRM.

47. Le Président souligne que c'est un travail sans fin. On a déjà réalisé beaucoup de progrès grâce aux efforts faits, mais il y a encore beaucoup de travail pour améliorer la situation globalement. Il demande que chaque secteur incite ses membres à clarifier les informations auprès de la BCE ou de l'UPC de l'AFSCA quand c'est nécessaire.

Point 6. Situation financière : actualisation

6.1. CONTRIBUTIONS

48. Aline Deworme présente les résultats de la campagne de contributions (la facturation de janvier 2010 non comprise). Des factures pour un montant net de 20.569.100 euros sur un budget de 20.872.580 euros correspondant à 137.176 UE (unités d'exploitation) ont été envoyées.

49. Toutefois, la campagne 2009 n'est pas encore clôturée. Au 15.12.2009, le montant des factures envoyées en 2009 pour les années antérieures s'élevait à 593.859€

50. Du relevé de l'application du malus (+ 20%) et du bonus (-50%), il ressort que sur un montant facturé de 20.569.100 euros, on a facturé un malus (+20%) de 2.922.855 euros et un bonus (-50%) de -1.156.312 euros.

51. Il ressort du relevé que 137.176 UE ont été facturées. Parmi celles-ci 128.011 UE disposent d'une autorisation ou d'un agrément et 9.165 UE ne sont qu'enregistrées. Un malus de + 20% est appliqué sur 105.846 UE et 7.892 UE bénéficient d'un bonus de - 50%. 14.273 UE sont neutres ou sont de nouvelles UE.

52. Il apparaît de la comparaison des résultats bonus de la campagne 2009 avec les prévisions que le secteur primaire avec un bonus de 327.735 euros et la transformation avec 595.950 euros réalisent les scores les plus élevés.

6.2. Planning campagne 2010

53. La campagne 2010 sera lancée en février en envoyant les déclarations au secteur horeca.

54. Les déclarations pour les autres secteurs (sauf la production primaire) seront envoyées en mars-avril. De plus, seront envoyés :

- des rappels aux opérateurs silencieux (rappel déclaration) du secteur horeca ;
- des factures ;
- des rappels pour les montants impayés (rappels factures).

55. La campagne pour le secteur primaire suivra en mai-juin et de juillet à décembre :

- des déclarations seront envoyées aux autres secteurs ;
- des rappels seront envoyés aux opérateurs silencieux (rappel déclaration) ;
- des factures ;
- des rappels pour les montants impayés (rappels factures).

6.3. Brochures contributions horeca

56. La brochure « Déclaration AFSCA Secteur Horeca Notice explicative contribution 2010 », la lettre d'accompagnement et le formulaire « Déclaration Contribution AFSCA 2010 » ont été envoyés, par voie électronique, au secteur 'horeca représenté au CC.
57. La Fédération Ho.Re.Ca. Wallonie n'a pas de remarques quant aux documents envoyés.
58. Jan De Haes (Ho.Re.Ca Vlaanderen) fait remarquer que cette campagne coïncide avec le moment charnière lors duquel beaucoup de commerces horeca devront demander un enregistrement suite à la réglementation concernant l'interdiction de fumer. Il y a 4.000 établissements enregistrés dans l'horeca. Dans le cadre de cette réglementation, un certain nombre de problèmes d'application ont été signalés. Par ex. un milk-shake est une boisson figurant sur la liste des produits non admis dans un café (au sens strict du mot), car il est composé de glace. Cette classification a également un impact au niveau de la TVA d'application. Il demande d'organiser à court terme une concertation afin d'éclaircir ces dualités apparues depuis l'application de la nouvelle réglementation concernant l'interdiction de fumer.
59. Le Président souligne que le SPF Santé publique (DG 4) mène ces débats et déterminera où certains produits seront catalogués. A l'issue de la campagne financement, chaque établissement recevra sur base de sa déclaration une nouvelle affiche, soit une autorisation, soit un enregistrement (cafés).

Point 7. Divers

60. Le Président fait référence à l'article « Frustrante et pénible AFSCA » paru dans « Le Plein champ » du 21 janvier 2010 (voir article diffusé lors de la réunion). Il estime qu'il est inacceptable qu'un tel article paraisse dans le périodique d'une organisation agricole avec laquelle le dialogue est permanent. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'une telle chose se passe. Le contrôle du restaurant concerné en présence de la TV a été effectué avec l'accord de l'opérateur. La contrôlease a fait son travail correctement. La vidéo de l'émission sur RTL, dont il est question dans l'article, est disponible pour les intéressés. L'agriculteur auteur de cette critique est coutumier du fait et mal intentionné.
61. René Ladouce s'attendait à des réactions de la part de l'AFSCA. Il regrette l'incident et annonce qu'il y aura une réorganisation du canal d'information de la FWA et de l'hebdomadaire « Plein champ ». Il propose que l'AFSCA utilise son droit de réponse, ce à quoi le Président estime que c'est aux responsables de la FWA de rétablir les choses et de contrôler ce qui est publié dans leur hebdomadaire.

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 24 février 2010 à 9h30.

Points d'action

62. Néant.

PARTIE II Réunion commune du CC et du Scicom

Point A : Baromètre de la sécurité alimentaire proposé par le comité scientifique : État des lieux après le workshop

63. Madame le Prof. dr. ir. M. Uyttendaele, membre du Comité scientifique, présente un état des lieux concernant le développement du baromètre pour la sécurité de la chaîne alimentaire (voir présentation PP pour plus de détails).

64. Ce dossier du Comité scientifique correspond à un objectif défini dans le business plan de l'Administrateur délégué, notamment qu'il faut développer un outil pour mesurer et suivre l'évolution de la sécurité alimentaire. Par cet outil, on peut également répondre à une question posée l'année passée par le comité consultatif, notamment pour identifier un certain nombre d'indicateurs à utiliser pour mesurer l'impact de la politique menée par l'AFSCA.
65. Pour le développement de ce baromètre, on utilise le modèle « Pressure-State-Response » utilisé par l'OCDE et dont le « State » représente le baromètre proprement dit. Le baromètre comportera 3 parties, à savoir la sécurité alimentaire, la santé animale et la protection végétale. Dans la présentation, on n'abordera que le baromètre pour la sécurité alimentaire plus en détail. Quant à la "Pressure", on opte pour répertorier cet aspect au niveau qualitatif sur la base d'une consultation des stakeholders. L'aspect 'State' sera mesuré au moyen d'un panier d'indicateurs. Pour le moment, une vingtaine d'indicateurs ont été identifiés et seront élaborés plus en détail. Quant à l'aspect 'Response', une méthode de self assesment sera développée afin d'évaluer comment l'AFSCA réagit aux 'Pressures' et 'State'. Le Comité scientifique émettra bientôt un avis en ce qui concerne les indicateurs pouvant être utilisés dans l'aspect sécurité alimentaire du baromètre. Après les aspects « animal » et « plante » suivront.
66. Le Président remercie Madame le Prof. dr. ir. M. Uyttendaele pour son exposé détaillé. Le but est de formuler un avis ce printemps (avril). Il donne la parole aux participants de la réunion.
67. Herman Diricks fait remarquer qu'il est important qu'un concept comme la sécurité alimentaire puisse être mesuré par rapport à certaines valeurs référentielles, en d'autres termes, que l'on puisse vérifier le progrès réalisé au niveau de la sécurité alimentaire.
68. Robert Remy remercie Madame le Prof. dr. ir. M. Uyttendaele pour sa synthèse. Sa question est triple :
- a) Mesure-t-on le futur ou bien un état des choses auquel cas il faudrait plutôt parler du thermomètre ?
 - b) Dans cet exposé, il est proposé de mesurer le statut de 20 paramètres à travers la chaîne. Il demande de les pourvoir d'une bonne description;
 - c) Diapositive¹⁷ 'state'/contrôle dangers chimiques : Les additifs, e.a. sulfites et colorants, seront examinés au niveau de la distribution . Est-ce que ceux-ci sont cités à titre d'exemple ou est-ce que seuls ces 2 additifs seront repris dans cet exercice ?
69. Prof. dr. ir. M. Uyttendaele dit qu'un certain nombre de mesures seront réalisées et les résultats de ces mesures peuvent être considérés comme un thermomètre pour l'année dans laquelle les mesures ont été faites, mais l'appellation baromètre est plus usuelle. La deuxième question sera examinée dans les réunions du groupe de travail. Quant à la 3^{ème} question, elle dit que pour chaque type de danger, on a fait un choix et en l'occurrence, on a choisi les dangers pour lesquels des chiffres étaient disponibles.
70. A la question du Président afin de savoir si l'on vise les colorants interdits, le Prof. dr. ir. M. Uyttendaele répond qu'il s'agit de l'utilisation de colorants non admis dans les denrées alimentaires et du dépassement de la quantité admise de colorants, en d'autres termes, l'utilisation sans discernement de ceux-ci.
71. Ce raisonnement part de l'hypothèse qu'un certain nombre d'indicateurs, comme la présence d'un SAC, des toxi-infections alimentaires collectives, l'utilisation correcte des aliments par le consommateur, se présentent dans la chaîne alimentaire de cette manière. Joeri Deswarte demande sur quelle base les indicateurs proposés ont-ils été choisis.

72. Le Prof. dr. ir. M. Uyttendaele répond qu'on part d'une approche préventive. En d'autres termes, il faut que le risque qu'un produit soit non conforme diminue. On part de l'hypothèse que la présence d'un SAC améliore la sécurité alimentaire. Des informations collectives sur l'alimentation sont diffusées, mais tout le monde ne suit pas ces directives, ce qui est pris en compte (=reasonable foreseen).
73. Le Président ajoute que l'AFSCA n'est au courant que d'une centaine de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) par an, mais dans les faits, beaucoup de TIAC ne sont pas déclarées.
74. Benoît Horion émet les remarques suivantes :
- Pas de délimitation claire du champ d'application : Dans certaines diapositives on laisse supposer que la santé de l'homme est déterminante, tandis que dans d'autres diapositives l'attention se focalise sur la santé des plantes et des animaux.
 - Est-ce que l'on a défini des critères pour les indicateurs mentionnés (cfr. dia 15) ? Ces indicateurs, sont-ils d'application à toutes les matrices ?
 - Pourquoi a-t-on spécifiquement choisi ces indicateurs ?
75. Réponse par le Prof. dr. ir. M. Uyttendaele:
- a) Le champ d'application a été précisé dans la dia 12. Dans ce baromètre on mesure les dangers, c'est-à-dire à terme le statut de 3 paramètres : la sécurité alimentaire, les animaux et les végétaux. Le même système sera appliqué aux 3 paramètres. Cependant ces 2 derniers suivront ultérieurement ;
 - b) & c) Initialement il y avait plus d'indicateurs, mais ceux-ci n'ont pas été inventoriés. Les indicateurs retenus sont d'application à toutes sortes de denrées alimentaires (cfr. dia 14 – référence au panier d'indicateurs). Des choix doivent être faits et toutes les denrées alimentaires ne sont pas couvertes. Cela demeure une indication d'un statut à un moment donné et tous les produits ne sont pas choisis.
76. En résumé :
- un certain nombre de questions concernant l'élaboration pratique du baromètre sont abordées dans la discussion. Il en ressort qu'il faut encore développer l'algorithme sur lequel le baromètre sera basé, que l'on n'opte pas pour les pondérations à accorder aux différents indicateurs (trop complexe) et que 2008 sera l'année de référence ;
 - Une discussion à propos du terme « baromètre » par rapport au terme « thermomètre » suit. Un débat plus approfondi du choix d'indicateurs pourra être mené une fois que ces indicateurs seront décrits plus en détail dans l'avis du Comité scientifique.
77. Lors des réunions du groupe de travail des 3 prochains mois, des discussions approfondies seront encore prévues. Pour terminer, le Président dit qu'un feed-back sera donné au CC en temps utile.

Point B : La FWA et Fevia : comment et à quels facteurs de pressions sont-ils confrontés pour maîtriser et améliorer la sécurité de la chaîne alimentaire ? Comment les anticiper et par quels moyens (éventuellement inspirés par les activités de l'AFSCA) estiment-ils pouvoir jouer un rôle pour garantir et améliorer la sécurité de la chaîne alimentaire

78. Les présentations de J. Hallaert (FEVIA) et de M.-L. Semaille (FWA) à ce sujet prévues et liées au sujet traité par le Comité scientifique, sont reportées à la prochaine réunion en raison de l'heure avancée.
